

# CODE DE CONDUITE

## VIVRE NOS VALEURS



Respect d'autrui | Esprit d'équipe | Amélioration continue

# MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le comportement éthique, sur lequel nous avons depuis toujours fondé notre réussite, n'a jamais été aussi important. La réputation d'intégrité de Colgate, tout comme ses valeurs de respect d'autrui, d'esprit d'équipe et d'amélioration continue, fait sa force et lui confère un avantage concurrentiel. Aujourd'hui, les consommateurs attendent un comportement éthique de la part des fabricants des produits qu'ils utilisent. Les détaillants attendent ce même comportement de la part de leurs fournisseurs, et les actionnaires l'attendent de la part des entreprises dans lesquelles ils investissent. Nous devons donc faire preuve d'un tel comportement et l'attendre de chacun d'entre nous vis-à-vis des autres.

Notre Code de conduite sert de guide aux collaborateurs de Colgate depuis plus de 30 ans ; il contient des principes qui reflètent nos valeurs et établissent des normes de comportement éthique. Quoique nos valeurs et principes soient inscrits dans la durée, le Code est mis à jour régulièrement afin de prendre en compte l'évolution du contexte de notre activité. Notre devoir en tant que collaborateurs de Colgate, partout où nous intervenons, est de nous assurer que nos comportements et décisions sont toujours en conformité avec notre Code.

En votre qualité de membre de la famille Colgate, il est important que vous preniez connaissance de notre Code, que vous l'assimiliez et que vous le respectiez. Il s'agit d'assurer que toutes les décisions que nous prenons dans le cadre de notre travail – ou les décisions personnelles qui se répercutent sur notre travail – soient guidées par notre obligation d'agir avec intégrité et dans le respect des normes déontologiques les plus rigoureuses. Il incombe aux collaborateurs de Colgate de rapporter les comportements non orthodoxes qui sont contraires à notre Code, à nos politiques ou aux lois en vigueur.

Les collaborateurs de Colgate sont très fiers de nos résultats et savent qu'ils sont importants pour nous. Mais la façon dont nous les obtenons compte tout autant.

Merci d'avance de votre engagement sans faille à l'égard de notre Société, de nos valeurs et du comportement éthique indissociable de la poursuite de nos activités.



**Noel Wallace**  
Président-directeur général

# TABLE DES MATIÈRES

- À propos du Code de conduite 4
- Questions concernant la prise de décisions déontologiques 5

## NOS VALEURS ET NOS RESPONSABILITÉS

- Vivre nos valeurs 7
- Diriger avec respect 8
- Notre responsabilité concernant le Code de conduite 9

## NOS RELATIONS

- Nos relations entre collaborateurs 12
- Nos relations avec la Société 15
- Nos relations avec notre Conseil d'administration 24
- Nos relations avec les entités commerciales extérieures 25
- Nos relations avec les consommateurs 28
- Nos relations avec les pouvoirs publics et la loi 30
- Nos relations avec les communautés 37
- Nos relations avec l'environnement 39
- Nos relations avec les actionnaires 41
- Notre responsabilité en matière de conformité 42

## FAIRE ENTENDRE SA VOIX

- Nous n'hésitons pas à signaler tout ce qui est suspect 44

# À PROPOS DU CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite de Colgate est une importante ressource qui nous aide à faire preuve d'intégrité dans nos interactions professionnelles quotidiennes. Le Code est pour chacun d'entre nous l'affirmation claire que c'est la manière dont nous atteignons nos résultats qui compte. Ce Code s'applique à tous les collaborateurs de Colgate, y compris les administrateurs, les dirigeants et tous les employés de la Société et de ses filiales. Les fournisseurs et prestataires sont également soumis à des exigences similaires, car le respect du Code de conduite par les tiers est une condition impérative des relations commerciales avec Colgate.

Il incombe à chaque employé de faire preuve d'intégrité et de leadership en se conformant au Code, aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales, aux politiques de la Société et aux lois en vigueur. En respectant la déontologie et l'intégrité dans nos relations commerciales et nos processus décisionnels professionnels, nous démontrons notre engagement en faveur d'une culture animée par les normes déontologiques les plus rigoureuses.

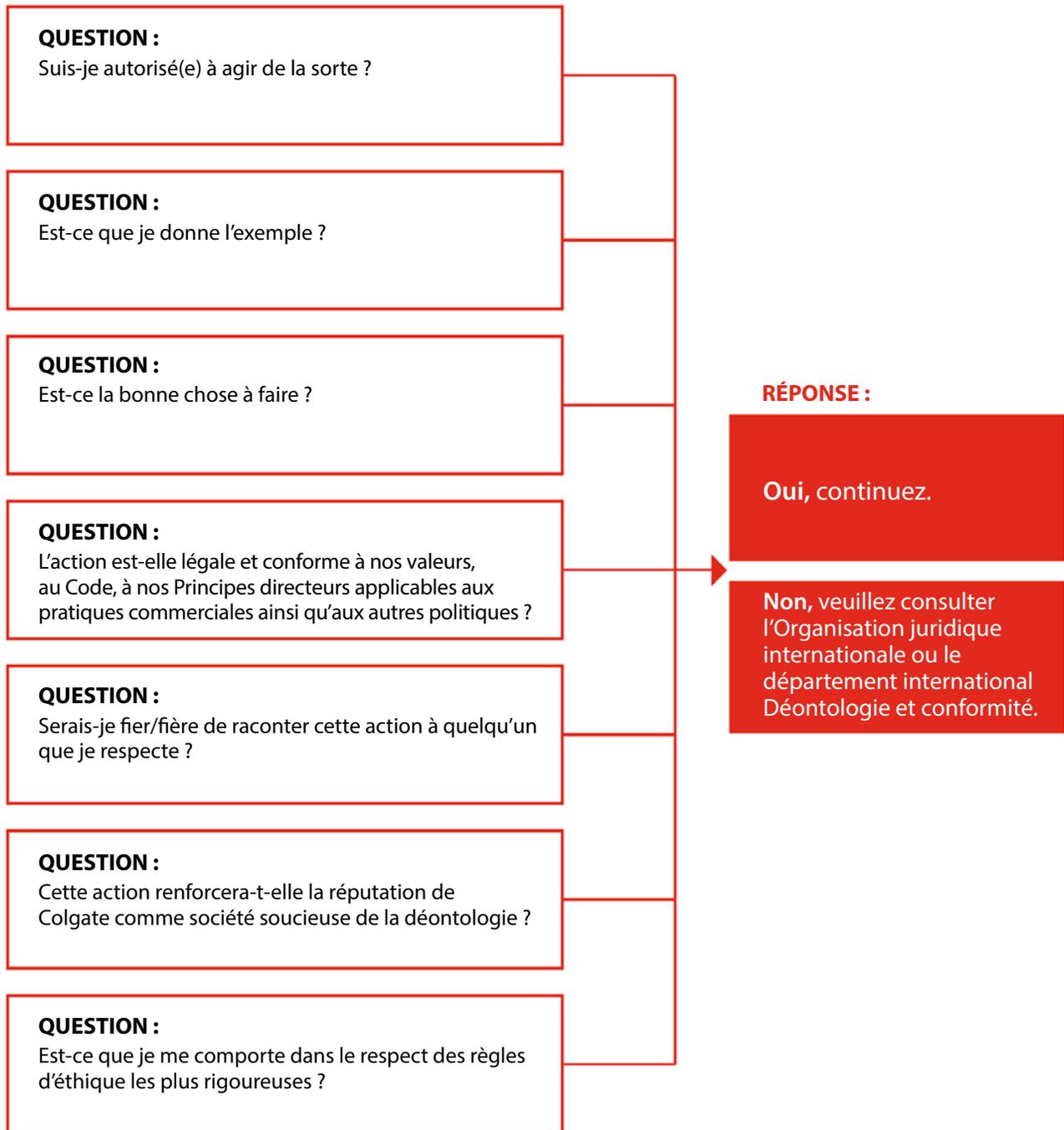
Si vous vous posez des questions ou nourrissez des inquiétudes quant à l'interprétation ou au respect du Code de conduite ou de toute politique ou procédure associée de Colgate, vous devez en parler avec votre supérieur hiérarchique ou un représentant des Ressources humaines, de l'Organisation juridique internationale ou du département international Déontologie et conformité.

La politique et la pratique suivies par Colgate consistent à observer les normes déontologiques les plus rigoureuses et à créer un lieu de travail à l'abri des comportements inappropriés ou illicites, où les collaborateurs sont encouragés à faire part de leurs préoccupations à la Société sans crainte de représailles. En conséquence, aucune sanction ne sera prise chez Colgate à l'encontre d'un employé, ancien employé, agent ou tiers qui aurait porté plainte, signalé, participé ou prêté assistance à une enquête portant sur une infraction éventuelle au Code de conduite de la Société, de ses politiques et de la législation en vigueur, à moins qu'il ne soit établi que les allégations formulées ou les informations communiquées étaient intentionnellement mensongères ou n'ont pas été émises de bonne foi. Dans la mesure du possible, Colgate préservera le caractère confidentiel de toutes les plaintes. Toutes les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête et, si nécessaire, des mesures disciplinaires seront prises pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le Code est accessible en ligne et a été traduit en quarante langues. Tous les collaborateurs de Colgate sont tenus de le lire, de le comprendre et de se conformer à ses modalités. Pour renforcer notre engagement, les collaborateurs de Colgate suivent une formation au Code et certifient leur conformité au Code sur une base annuelle.

Le respect du Code sera plus facile à assurer si chacun fait appel à son bon sens et n'hésite pas à demander conseil lorsque le besoin s'en fait sentir. En cas d'incertitude concernant une mesure particulière, posez-vous les questions suivantes :

# QUESTIONS CONCERNANT LA PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES



# Nos valeurs et nos responsabilités

# VIVRE NOS VALEURS

**En vivant les valeurs Colgate que sont le respect d'autrui, l'esprit d'équipe et l'amélioration continue, nous instaurons une culture où les personnes collaborent les unes avec les autres en vue d'atteindre des objectifs communs. Les trois valeurs fondamentales de Colgate font partie intégrante de tout ce que nous faisons.**



## RESPECT D'AUTRUI

La Société traite avec respect et considération autant les collaborateurs, les clients et les consommateurs de Colgate que ses actionnaires et ses partenaires d'affaires. La Société s'est engagée à agir avec compassion, intégrité, honnêteté et selon les normes déontologiques les plus rigoureuses dans toutes les situations, à écouter les autres avec respect et à valoriser les différences de chacun. Elle est également déterminée à protéger l'environnement mondial, à améliorer les communautés où vivent et travaillent ses employés, et à se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur.



## ESPRIT D'ÉQUIPE

Tous les collaborateurs de Colgate font partie d'une équipe mondiale, déterminée à travailler ensemble au-delà des frontières et dans le monde entier. Ce n'est qu'en partageant des idées, des technologies et des talents que la Société sera en mesure d'atteindre et de maintenir une croissance rentable.



## AMÉLIORATION CONTINUE

Colgate est déterminée à progresser chaque jour dans toutes ses activités, que ce soit dans le cadre du travail individuel ou en équipe. Notre Société assurera sa réussite en comprenant au mieux les attentes des consommateurs et des clients et en s'efforçant en permanence d'innover et d'améliorer ses produits, ses services et ses processus.

# DIRIGER AVEC RESPECT

« **Diriger avec respect** » est la méthode par laquelle les collaborateurs de Colgate mettent en pratique les valeurs de la Société.

Ce faisant, nous créons un environnement où chacun se sent libre de formuler des suggestions, d'apporter des idées et de contribuer à la réussite de l'organisation.

L'expression **Diriger avec respect** signifie que chacun s'intéresse réellement aux personnes qui l'entoure et s'entend bien avec les autres pour atteindre son plein potentiel.

Les principes permettant de **Diriger avec respect** sont les suivants :

- 1 Communiquer efficacement
- 2 Fournir et solliciter du feedback
- 3 Valoriser les contributions spécifiques
- 4 Promouvoir l'esprit d'équipe
- 5 Donner l'exemple

# NOTRE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE



## LE RÔLE DE TOUS LES COLLABORATEURS DE COLGATE :

- Faire vivre les valeurs de Colgate et les principes consistant à Diriger avec respect pour maintenir la force de notre culture, qui est fondée sur l'intégrité, le comportement éthique et un engagement à faire ce qu'il convient de faire.
- Adhérer aux normes déontologiques les plus rigoureuses et faire preuve d'un leadership éthique.
- Bien comprendre votre environnement de travail ; vous conformer aux politiques et au Code de conduite de Colgate.
- Assumer vos responsabilités en matière de comportement éthique et attendre de vos collègues qu'ils en fassent de même.
- Promouvoir un comportement éthique en faisant entendre votre voix. Dénoncer les comportements contraires aux politiques ou au Code de conduite de Colgate.
- Si vous avez des doutes, posez des questions et consultez votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, le Service juridique, le département Déontologie et conformité ou la personne la mieux à même de donner des conseils.

**Rappel :** Il est impératif que vous fassiez preuve d'un leadership éthique pour maintenir la réputation d'intégrité de la Société.



## LE RÔLE DES RESPONSABLES DE PERSONNEL DE COLGATE :

Nous attendons de l'encadrement de Colgate de se comporter de manière responsable en donnant l'exemple et en prenant les bonnes décisions. Vos responsabilités en tant que supérieur hiérarchique chez Colgate impliquent de :

- incarner un modèle positif dont le style de leadership soit un reflet de notre culture d'entraide, des principes consistant à Diriger avec respect et de comportement éthique ;
- réaffirmer l'importance des valeurs éthiques et l'engagement de la Société à l'égard de comportements éthiques ;
- pratiquer une politique de porte ouverte et faire clairement passer le message que vos subordonnés directs peuvent s'adresser à vous pour signaler des cas allégués d'écarts de conduite ;
- prendre conscience que certains employés peuvent redouter de subir des représailles ; réaffirmer la politique d'interdiction des représailles de la Société ;
- anticiper la possibilité que des dilemmes en matière d'éthique puissent surgir dans votre champ de responsabilité ; rester attentif(ve) à ce qu'il se passe et à ce qui se dit dans la Société.
- Si vous avez des doutes, posez des questions et consultez votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, le Service juridique, le département Déontologie et conformité ou la personne la mieux à même de donner des conseils.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous référer à la vidéo en ligne intitulée **Guidance for Managers on Speaking Up (Recommandations en matière de signalement à l'intention des directeurs)**, qui se trouve sur la page Web Déontologie et conformité de ourcolgate.com ou sur l'application Déontologie et conformité.

## **Respect des normes déontologiques les plus rigoureuses : Apprenez, agissez, faites entendre votre voix**

*Living Our Values*  
Caring • Global Teamwork • Continuous Improvement

*Maintaining the Highest Ethical Standards*

# Learn



- Understand Colgate's Code of Conduct
- Understand your business environment and Colgate's policies
- Attend all required compliance training

© 2019 Colgate Consumer Products, Inc. ethics@colpal.com

*Living Our Values*  
Caring • Global Teamwork • Continuous Improvement

*Maintaining the Highest Ethical Standards*

# Act



- Comply with Colgate's Code of Conduct and policies
- Hold your peers and team accountable
- Be a role model, set the example

© 2019 Colgate Consumer Products, Inc. ethics@colpal.com

*Living Our Values*  
Caring • Global Teamwork • Continuous Improvement

*Maintaining the Highest Ethical Standards*

# Speak Up



- Promote ethical behavior with your words and actions
- Challenge behavior that conflicts with our Code of Conduct and policies
- If in doubt, ask for guidance

© 2019 Colgate Consumer Products, Inc. ethics@colpal.com

# | Nos relations

# NOS RELATIONS LES UNS AVEC LES AUTRES

**Nos interactions mutuelles doivent incarner nos valeurs fondamentales et doivent être fondées sur une confiance et un respect réciproques.**



## NOUS NOUS EFFORÇONS D'ENTREtenir DES RELATIONS DE TRAVAIL POSITIVES

Colgate s'enorgueillit du solide engagement personnel de ses collaborateurs, ainsi que des remarquables résultats qui sont le fruit de cet engagement. Mais ce niveau d'engagement n'est possible que dans un climat de confiance, d'ouverture, de communication honnête et de respect. Tous vos rapports avec vos collègues, vos subordonnés directs et vos supérieurs hiérarchiques doivent reposer sur un partenariat dans lequel le comportement de chacun est régi par un engagement indéfectible envers le respect des normes déontologiques les plus rigoureuses.

Chacun doit assumer ses propres responsabilités, en sachant que les autres, de leur côté, en feront de même. Cela signifie apporter aux autres l'aide requise pour que le travail soit fait.

Vos relations avec vos collaborateurs doivent encourager l'adoption de comportements éthiques en donnant l'exemple en matière de décence, d'équité et d'intégrité. En qualité de responsables, il nous incombe à tous de maintenir des normes élevées de performance et de créer un environnement favorable au travail en équipe, au respect mutuel et à un comportement éthique.



## NOUS ENCOURAGEONS UNE COMMUNICATION OUVERTE ET HONNÊTE

Nous encourageons la créativité et l'innovation. Si vous êtes un superviseur, traitez vos subordonnés comme des personnes à part entière en mettant en valeur leurs contributions particulières et en leur donnant l'autonomie indispensable à l'accomplissement de leur travail. Donnez des conseils et faites des commentaires qui contribuent à l'amélioration des performances.

Vos relations avec votre supérieur hiérarchique doivent être marquées par un respect et une confiance mutuels. Vous-même et votre superviseur faites équipe et avez pour mission commune d'atteindre les objectifs fixés pour votre unité fonctionnelle par la Société, d'une manière compatible avec l'intégrité et les normes déontologiques rigoureuses de la Société.



## NOUS CONSIDÉRONS LES COLLABORATEURS DE COLGATE COMME NOTRE RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

L'engagement de Colgate envers le bien-être des individus s'exprime par une multiplicité de programmes visant à promouvoir et récompenser la réussite en équipe et individuelle. Vous êtes invité(e) à progresser jusqu'à atteindre votre plein potentiel et à apporter une contribution aussi importante que possible à la réussite de la Société. Au bout du compte, ce sont les efforts de collaborateurs compétents et talentueux de Colgate, partout dans le monde, qui font le succès de notre Société.

**Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la [Politique d'égalité des chances de la Société en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement](#) sur [ourcolgate.com](#).**

### **La Société Colgate-Palmolive interdit la pratique de toute forme de discrimination à l'égard d'un employé ou d'un demandeur d'emploi en raison de :**

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| sa « race » ou son origine ethnique ; | son orientation sexuelle ;                              |
| sa couleur de peau ;                  | son handicap ;  |
| sa religion ;                         | son statut d'ancien combattant ;                        |
| son sexe ou son identité sexuelle ;   | son état civil ;  |
| son origine nationale ;               | son statut en tant que victime de violence domestique ; |
| sa nationalité ;                      | toute autre caractéristique protégée par la loi.        |
| son âge ;                             |   |
| sa grossesse ;                        |   |

Cet engagement s'applique, entre autre, aux situations de recrutement, d'embauche, de promotion, de mutation, de rémunération, de formation, de rétrogradation ou de licenciement.

- La valeur d'inclusion se reflète dans la culture, les pratiques et les principes consistant à Diriger avec respect de notre Société.
- Nous assurons un environnement de travail inclusif et atteignons l'excellence en attirant et en retenant, au sein de notre personnel, des collaborateurs venant de tous horizons.
- Nous interdisons le harcèlement, sexuel ou autre, de collaborateurs de Colgate par qui que ce soit, sur le lieu de travail ou dans l'exercice des activités de la Société, en conformité avec les lois en vigueur.
- Nous nous efforçons d'éviter le favoritisme ou la simple apparence de favoritisme au travail, conformément aux politiques et aux procédures adoptées par la Société.
- Nous n'avons pas recours au travail des enfants. Le travail des enfants est défini comme l'emploi d'une personne n'ayant pas encore atteint l'âge minimum légal pour travailler dans le pays concerné. Néanmoins, nous n'emploierons en aucun cas un mineur de moins de seize (16) ans en connaissance de cause.
- Nous nous efforçons d'éliminer les risques éventuels sur le lieu de travail et de nous conformer à toutes les normes et lois en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.
  - Nous interdisons la possession, l'utilisation, la vente ou le transfert de drogues illégales, ou d'accessoires liés à leur conservation ou à leur consommation, ainsi que le détournement de médicaments sur ordonnance dans les locaux de la Société (y compris dans les véhicules) ou au cours des heures de travail ;
  - Nous interdisons l'exercice des activités professionnelles sous l'influence d'alcool ou d'autres substances ;
  - Nous imposons que tout cas de toxicomanie ou d'alcoolisme observé sur le lieu de travail, de comportement violent ou de détention d'armes illégales sur un site de la Société ou sur le temps de travail de la Société soit immédiatement signalé aux Ressources humaines, à la Sécurité internationale, à l'Organisation juridique internationale, au département international Déontologie et conformité ou à la direction.
  - Nous interdisons la possession ou l'utilisation d'armes (à feu ou autres), d'engins explosifs ou de munitions dans les locaux ou sur les sites de la Société, ou dans l'exercice des activités professionnelles, sous réserve du droit local. La détention d'une arme peut être autorisée pour le personnel en charge de la sécurité si elle est considérée comme nécessaire à la sécurité et à la sûreté des collaborateurs de Colgate ; et
  - Nous interdisons tout acte qui pourrait être perçu comme violent, menaçant, intimidant, dégradant ou en raison duquel une autre personne pourrait ne pas se sentir en sécurité.
- Si vous suspectez que des menaces ont été proférées ou des actes de violence commis en rapport avec le lieu de travail, contactez immédiatement la Sécurité internationale au **+1 212-310-2335**.

# NOS RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ

**En tant que collaborateurs de Colgate, nous sommes conscients de la confiance qui nous est accordée, et nous faisons preuve d'intégrité et d'honnêteté dans toutes les situations.**

## NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Votre bon sens est l'un de nos atouts les plus précieux. Vous devez éviter toute activité ou association qui nuirait ou pourrait nuire à votre objectivité ou à votre indépendance de jugement, dans l'exercice des activités entreprises pour la Société ou en rapport avec elle. Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans de nombreuses situations. Il est impossible de les énumérer toutes et il n'est pas toujours aisé de distinguer une activité appropriée d'une autre qui ne l'est pas. En cas de doute, consultez votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale, ou le département international Déontologie et conformité avant d'agir.



### INVESTISSEMENTS

Ne faites aucun investissement susceptible d'affecter vos décisions professionnelles. La politique de la Société interdit aux collaborateurs de Colgate de détenir un nombre conséquent d'actions d'une société concurrente ou en relation d'affaires avec Colgate, ou de détenir une quelconque participation dans leur capital. Cette interdiction ne s'applique pas à la détention d'un petit nombre (généralement moins de 1 %) d'actions d'une société cotée en bourse, sous réserve que l'investissement ne soit pas important sur le plan financier au point de donner l'impression d'un conflit d'intérêts. Si, avant de rejoindre Colgate, vous avez fait des investissements susceptibles d'être interdits, veuillez en informer l'Organisation juridique internationale ou le département international Déontologie et conformité.



### FAMILLE

Vous pourriez vous trouver dans une situation où votre conjoint ou un autre membre de votre proche famille est (ou est employé par) un concurrent, un client ou un fournisseur de Colgate. De telles situations ne sont pas interdites mais imposent de porter une attention accrue aux questions de sécurité, de confidentialité et de conflits d'intérêts.

Vous devez également prendre conscience que la situation, aussi inoffensive qu'elle puisse vous paraître vous concernant, pourrait poser problème pour vos collègues et avoir des répercussions sur vos relations de travail. La simple apparence de conflit d'intérêts peut susciter des problèmes, quel que soit le bien-fondé de votre comportement.

Pour éviter de tels problèmes, vous devez évoquer votre situation particulière avec votre supérieur hiérarchique, l'Organisation juridique internationale ou le département international Déontologie et conformité afin d'évaluer la nature et l'étendue de ce qui est en cause et de décider d'une solution appropriée.



## EMPLOI SUPPLÉMENTAIRE

Lorsqu'ils travaillent pour la Société, les collaborateurs de Colgate ne sont pas supposés travailler pour un concurrent ni nos distributeurs indépendants, nos clients ou nos fournisseurs, ni leur apporter une assistance.

De plus, n'utilisez pas vos heures de travail ni les installations, les ressources, les marques ou les logos de la Société pour accomplir des tâches extérieures sans lien avec vos fonctions au sein de Colgate, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation du responsable de votre division ou secteur fonctionnel.



## PERSONNEL

Colgate reconnaît et respecte les droits de ses collaborateurs de s'associer librement avec ceux qu'ils rencontrent au travail. Nous devons toutefois faire preuve de bon sens et veiller à ce que ces relations :

- n'aient pas une répercussion négative sur vos performances ;
- n'entravent pas votre capacité à superviser d'autres collaborateurs ;
- ne perturbent pas le climat de travail ;
- ne donnent pas l'impression d'engendrer une forme de favoritisme.

Tout comportement sur le lieu de travail résultant d'une relation sentimentale ou amicale entre des salariés peut créer un environnement de travail inconfortable pour les autres ou un sentiment de favoritisme. Le favoritisme ou la prise de décisions professionnelles sur la base de relations sentimentales ou amicales, et non en fonction des intérêts de la Société, sont rigoureusement interdits. Les personnes liées par des rapports sentimentaux ou amicaux doivent user de tact, de bon sens et de respect envers autrui. En outre, un superviseur ne doit pas avoir de relation hiérarchique avec une personne avec laquelle il entretient une relation sentimentale. S'ils sont confrontés à une situation de ce type, les deux employés doivent le signaler aux Ressources humaines et/ou au département international Déontologie et conformité.



## CONSEILS D'ADMINISTRATION

Avant d'accepter de siéger au sein d'un conseil d'administration ou de tout organe similaire d'une entité commerciale ou administrative, veuillez obtenir l'accord du responsable du département Déontologie et conformité et du Directeur juridique.

Vous n'avez pas besoin d'autorisation pour siéger au conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif, à moins que celle-ci n'entretienne une relation professionnelle ou une relation d'affaires avec la Société, auquel cas vous devriez obtenir l'approbation du responsable de votre division ou de votre secteur fonctionnel.



## AUTRES CONSIDÉRATIONS

Nous nous efforçons de préserver un environnement de travail valorisant, qui reflète les valeurs de la Société et favorise l'instauration de solides relations de travail. Si les conflits d'intérêts peuvent découler de relations avec des parties extérieures, certains conflits ou apparences de conflits peuvent également résulter d'interactions au sein de la Société. Ceux d'entre nous qui ont des fonctions d'encadrement doivent veiller à ne pas créer de situations pouvant donner l'apparence de favoritisme ou de conflit d'intérêts potentiel.

Si vous avez des questions ou si vous vous trouvez dans une situation de conflit d'intérêts potentiel, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, aux Ressources humaines, à l'Organisation juridique internationale ou au département international Déontologie et conformité. La Société travaillera avec vous pour remédier à la situation et identifier la solution qui s'impose.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux questions de conflits d'intérêts et aux cadeaux, qui figurent dans les Principes directeurs de la Société applicables aux pratiques commerciales internationales.



## NOUS PROTÉGEONS LES DONNÉES ET SECRETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Les informations exclusives de Colgate sont un précieux atout. Par informations exclusives, nous entendons des informations utilisées en lien avec l'activité de Colgate, qui ne sont généralement pas connues ni aisément découvertes et qui présentent un intérêt pour la concurrence. La protection des informations exclusives joue un rôle essentiel dans la poursuite de notre croissance et dans notre aptitude à nous imposer face à la concurrence.

### Que pourraient être des exemples d'informations exclusives ?

- Les objectifs ou les stratégies de l'entreprise
- Les listes d'employés, de clients ou de fournisseurs
- Les demandes de brevets
- Les informations financières non-publiques
- La composition des produits
- Les processus de fabrication
- Les documents de marketing ou promotionnels non publiés, quels qu'ils soient
- Les informations internes qui ne sont pas passées dans le domaine public

Même si elle est loin d'être exhaustive, cette liste donne des exemples de la grande diversité des informations qui doivent être protégées.

## VOS OBLIGATIONS À L'ÉGARD DES INFORMATIONS EXCLUSIVES DE COLGATE :



### FAIRE

- Prendre des mesures raisonnables pour protéger les informations exclusives de Colgate.
- Marquer les documents exclusifs comme Confidentiels ou Exclusifs.
- S'abstenir de discuter d'informations exclusives dans les ascenseurs, les parties communes ou autres lieux publics.



### NE PAS FAIRE

- Divulguer ces informations exclusives à d'autres collaborateurs de Colgate ou à des tiers, sauf lorsqu'il existe un « besoin de savoir » ou un « besoin d'utiliser ».
- Engager des tierces parties pour traiter des informations exclusives sans autorisation appropriée.
- Afficher ou discuter de ces informations exclusives sur des sites Internet accessibles au public ou sur des sites de médias sociaux.
- Vous servir de ces informations exclusives dans votre intérêt personnel ou dans celui de personnes extérieures à Colgate.
- Laisser traîner des informations exclusives dans les salles de conférence ou dans des bureaux non verrouillés.

Si vous quittez Colgate, votre obligation de protéger les informations exclusives de Colgate est maintenue. Vous devez également vous rappeler que toute correspondance, tout document imprimé, toute information électronique, toute pièce ou tout dossier, de quelque nature qu'ils soient, ainsi que toutes les connaissances de processus et procédures spécifiques – confidentielles ou non – appartiennent à Colgate et doivent demeurer sa propriété. Vous êtes également tenu(e) de retourner tous les biens de la Société en votre possession, sous votre garde ou sous votre contrôle si vous quittez l'entreprise.

Si vous voulez savoir si une information est exclusive ou non, vous pouvez contacter l'Organisation juridique internationale. Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux questions de protection des informations exclusives, qui figurent dans les Principes directeurs de la Société applicables aux pratiques commerciales internationales.



## NOUS NOUS CONFORMONS AUX POLITIQUES EN MATIÈRE DE DEMANDES D'INFORMATIONS ÉMANANT DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS

Les collaborateurs de Colgate sont tenus de pas répondre aux demandes ou publications émanant de la presse, des médias, de la communauté financière ou du public, qui vous invitent à prendre la parole au nom de Colgate.

- Les demandes d'interviews ou de renseignements émanant des médias, de la presse, de la communauté financière ou du public, doivent être communiquées au responsable en chef de la communication de la Société ou au vice-président senior en charge des relations avec les investisseurs.
- Toute demande visant à communiquer des informations au nom de Colgate à des interlocuteurs de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC), de la bourse de New York (New York Stock Exchange ou NYSE) ou de toute autre instance de régulation ou d'avocats externes, où que ce soit dans le monde, doit être immédiatement transmise à l'Organisation juridique internationale.

Il est essentiel qu'aucun employé ne réponde lui-même au nom de la Société à une demande d'information ou une prise de contact de ce type, car une réponse inappropriée ou inexacte, y compris un démenti ou un déni d'information, peut entraîner une publicité négative, exposer à des risques sur le plan juridique ou gravement nuire à la Société.

La présente politique ne s'applique pas aux demandes d'informations financières disponibles publiquement, ni aux Rapports annuels ou trimestriels, ni aux activités promotionnelles et publicitaires de la Société.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Transactions sur les valeurs mobilières et la divulgation d'informations, consultables sous les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales de la Société.



## NOUS TENONS NOS LIVRES ET NOS DOSSIERS AVEC RIGUEUR

La situation financière de notre Société ainsi que le résultat de ses opérations doivent être consignés conformément au droit en vigueur et aux principes comptables généralement admis (PCGA). Colgate a l'obligation de tenir des livres, registres et comptes qui reflètent de manière rigoureuse et fidèle les transactions et les éléments d'actifs de la Société, ainsi que d'appliquer un système interne de contrôle comptable.

Toute personne participant à la création, au traitement et à l'enregistrement de ces informations est tenue responsable de leur intégrité et, en conséquence :

- doit s'assurer que toutes les transactions, les dépenses et les coûts sont correctement enregistrés dans ses livres et registres, à savoir le montant d'une dépense, le destinataire ou le bénéficiaire de la dépense et la justification professionnelle de la dépense engagée ;
- doit communiquer des informations complètes et justes accompagnées de justificatifs appropriés au titre de toutes les transactions et cessions d'actifs de la Société ;

- doit s'assurer que chaque transaction et écriture comptable ou financière reflète avec exactitude le contenu des pièces à l'appui. Aucune information ne doit être dissimulée à la direction, ni par elle, ni aux commissaires aux comptes ou auditeurs internes ou indépendants de la Société ;
- ne doit passer aucune écriture fausse ou trompeuse dans les livres ou les registres financiers de la Société pour quelque raison que ce soit ;
- Aucun paiement au nom de la Société ne sera approuvé ou effectué si une partie des fonds doit être employée à une fin autre que celle décrite dans les documents justificatifs du paiement ;
- Les fonds ou actifs de la Société ne peuvent pas être utilisés à une quelconque fin illégale ou inappropriée ;
- Les recettes et dépenses doivent être dûment et ponctuellement constatées.

Les éléments d'actif et de passif doivent être dûment enregistrés et valorisés de manière appropriée. En outre, les personnes en charge ou participant à la préparation des documents de Colgate déposés auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC) ou d'autres documents requis par la loi, ou encore d'autres communications destinées aux milieux d'affaires ou à la communauté financière, doivent s'assurer que les divulgations contenues dans ces documents et communiqués sont complètes, justes, exactes, à jour et compréhensibles.

Si vous avez connaissance d'une omission, falsification ou inexactitude éventuelle dans une quelconque transaction, dans les données comptables ou financières, ou dans les rapports de Colgate destinés à la SEC ou à d'autres communications, ou d'une quelconque défaillance des contrôles internes, il vous incombe d'en informer promptement votre supérieur hiérarchique ou l'Organisation juridique internationale. Vous pouvez également prendre contact avec le département international Déontologie et conformité.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Livres, registres et documents, consultables dans les Principes directeurs de la Société applicables aux pratiques commerciales internationales.

## RAPPEL

- Les livres et registres de la Société doivent être tenus de façon rigoureuse
- Les documents de la Société doivent être clairs et sans ambiguïté
- Aucune écriture fausse ou trompeuse ne doit être passée pour quelque raison que ce soit



## NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE COLGATE

Les actifs, installations ou services de la Société doivent être utilisés uniquement à des fins licites, adéquates et autorisées. Le vol d'argent, de biens ou de services est rigoureusement interdit. Les équipements, systèmes, installations, cartes de crédit d'entreprise et matériels de Colgate doivent être utilisés pour mener à bien des activités en relation avec votre fonction chez Colgate ou aux fins autorisées par la direction. Vous êtes personnellement responsable, non seulement de la protection des biens qui vous ont été confiés par la Société, mais également de la protection des actifs de la Société en général. Vous devez faire preuve de vigilance à l'égard de toute situation ou de tout incident susceptible d'entraîner la perte, l'utilisation non conforme ou le vol de biens de la Société, et nous vous invitons également à signaler à votre supérieur hiérarchique ou au département de la Sécurité internationale toute situation de ce type dès que vous en avez connaissance.

Seuls certains dirigeants et autres cadres supérieurs de la Société sont autorisés à prendre des engagements concernant les actifs de la Société. À moins d'y être dûment autorisé(e), vous ne devez pas prendre d'engagements concernant des biens de la Société. Si vous avez des questions ou besoin de précisions, contactez votre direction locale ou le directeur financier de votre division.



## NOUS UTILISONS DE MANIÈRE RESPONSABLE LES RESSOURCES QUE CONSTITUENT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LES MÉDIAS SOCIAUX

### Utilisation des ressources TI

Les ressources de technologie de l'information (TI) de Colgate doivent être utilisées d'une manière responsable et respectueuse du Code et de toutes les autres politiques et procédures de la Société.

Dans le domaine des TI, les ressources de Colgate comprennent tous les équipements, logiciels, appareils mobiles, données et supports de stockage actuels et futurs qui appartiennent à Colgate ou sont loués ou fournis par la Société. Les ressources de technologies de l'information de Colgate doivent être utilisées de manière respectueuse, professionnelle et aux fins commerciales de Colgate exclusivement, sous réserve d'une utilisation limitée à des fins personnelles acceptables.

### Les ressources de technologie de l'information (TI) de Colgate ne peuvent pas être utilisées pour :

- diffuser des messages de harcèlement, de discrimination ou d'une nature offensante, diffamatoire, frauduleuse ou menaçante ;
- divulguer de manière inappropriée des informations exclusives ou confidentielles ou des secrets commerciaux de la Société ou d'une tierce partie ;
- causer ou tolérer des atteintes à la sécurité ou des interférences avec le réseau ou les systèmes de communication de Colgate, notamment pour introduire ou diffuser des vers, virus, logiciels espions ou malveillants, ou tout autre contenu ou code de nature mal intentionnée ou perturbatrice ;
- contourner les contrôles d'accès des utilisateurs ou autres dispositifs de sécurisation d'un ordinateur, d'un réseau, d'une application ou d'autres technologies ;

- enfreindre les droits protégés de toute personne ou société au titre d'une marque déposée, d'une image commerciale, d'un droit au respect de la vie privée, d'un copyright, d'un secret commercial, d'un brevet ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ou toute autre législation ou réglementation similaire ;
- enfreindre les droits à l'image et à la vie privée de toute personne, tels que protégés par la législation en vigueur ;
- solliciter des entreprises commerciales extérieures pour des causes religieuses ou politiques, ou à de quelconques fins de gain ou de promotion personnelle non autorisées ;
- installer ou télécharger un logiciel non autorisé sur le système de Colgate à des fins professionnelles ou pour un usage personnel ;
- toute autre utilisation interdite par les Principes directeurs de la Société applicables aux pratiques commerciales internationales de la Société.
- Excepté dans les cas restreints par la législation en vigueur, Colgate se réserve le droit d'examiner toutes les utilisations et de limiter, suspendre ou résilier l'accès aux ressources TI à tout moment et pour toute raison. Les employés ne doivent pas s'attendre à bénéficier d'une protection de la confidentialité à l'égard de ces messages professionnels ou personnels lorsqu'ils utilisent les ressources TI de la Société.

### **Médias sociaux**

- « Médias sociaux » est le terme utilisé pour désigner des sites et des outils en ligne qui permettent aux utilisateurs d'interagir les uns avec les autres via Internet sous la forme d'échange d'informations, d'opinions, de connaissances et de centres d'intérêts. Ces outils de communication en ligne constituent un moyen précieux de communiquer entre nous et avec nos clients, fournisseurs, consommateurs et professionnels, qui utilisent et avalisent nos produits partout dans le monde. Quoiqu'ils offrent beaucoup d'avantages, ces outils de médias sociaux peuvent également présenter des risques pour la Société, pour les employés qui les utilisent et pour d'autres tierces parties.

### **À faire et ne pas faire sur les médias sociaux**

- Les adresses e-mail de la Société ne doivent pas être utilisées pour vos interactions personnelles sur les médias sociaux.
- Si vous vous inscrivez à des sites de médias sociaux à titre individuel (par exemple, en ouvrant un compte Facebook ou Twitter), vous pouvez vous identifier comme employé(e) de la Société, mais vous ne pouvez pas utiliser le nom de la Société, de ses filiales ou de leurs produits respectifs dans votre identifiant ou votre pseudo. De plus, vous ne pouvez pas utiliser les logos ou les supports de la Société.
- Si vous faites des recommandations concernant des produits Colgate ou si vous envoyez des messages sur des sujets se rapportant à la Société sur vos sites de médias sociaux personnels, lorsque la loi l'exige vous devrez préciser dans chacun de vos posts que vous travaillez pour la Société et prévenir que vous vous exprimez en votre nom propre et non au nom de la Société.

- Si vous avez connaissance d'informations inexactes ou fausses au sujet de la Société ou de ses produits, ou si des questions vous sont posées sur la Société ou ses produits sur vos sites de médias sociaux, vous pouvez insérer un lien vers un site Web de la Société contenant une réponse à la question posée ou référer la demande à la **section Nous contacter de [ColgatePalmolive.com](https://www.ColgatePalmolive.com) pour obtenir une réponse.**

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à l'utilisation des ressources de technologies de l'information et aux médias sociaux, qui figurent dans les Principes directeurs de la Société applicables aux pratiques commerciales internationales.

# NOS RELATIONS AVEC NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Nous avons la chance que le Conseil d'administration de la Société compte dans ses rangs un groupe d'individus remarquables qui, par leurs conseils, leurs recommandations et leur leadership, sont essentiels à la poursuite du succès de l'entreprise. Grâce à son expérience collective de nos activités, de l'éducation et du service au public, mais également des affaires internationales et des formations couronnées de succès, et fier de ses exigences morales et déontologiques et de sa diversité, notre Conseil d'administration assure une supervision effective de l'activité de la Société.**

## NOUS DISPOSONS D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI EST INDÉPENDANT, EXPÉRIMENTÉ ET DIVERSIFIÉ

L'indépendance est gage d'intégrité et de responsabilité. La politique de Colgate consiste à se doter d'un conseil d'administration composé principalement d'administrateurs extérieurs indépendants. Tous les administrateurs siégeant au sein des comités du Conseil d'administration qui supervisent les audits, les rémunérations et la gouvernance sont indépendants. Il n'existe pas de postes d'administrateurs de liaison, et la politique de la Société est qu'aucun des administrateurs indépendants ne perçoit de la Société des honoraires pour des conseils ou avis juridiques, ni aucune rémunération autre que des jetons de présence à titre d'administrateur.

## NOUS ENCOURAGEONS UNE COMMUNICATION DIRECTE ET OUVERTE AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la salle du Conseil d'administration, aussi bien qu'à l'extérieur, les administrateurs de Colgate ont de fréquents contacts directs avec la direction de la Société. Les principaux responsables se joignent régulièrement aux administrateurs au cours des réunions du Conseil et, ensemble, ils participent activement à de franches conversations consacrées à diverses questions touchant à la Société. Entre les réunions programmées du Conseil d'administration, les administrateurs sont invités à contacter les cadres dirigeants pour leur poser des questions et leur faire part de leurs suggestions ; ce qu'ils font fréquemment. L'atmosphère d'ouverture d'esprit et de franchise qui en résulte reflète la culture d'entreprise globale de Colgate et permet au Conseil de jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la Société.

## NOUS AVONS LE SOUCI DE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de Colgate a joué un rôle moteur dans le soutien apporté aux initiatives en matière de gouvernance d'entreprise. Il a été l'un des tout premiers à adopter formellement un Code de conduite régissant l'ensemble des transactions commerciales et à élaborer des chartes pour le Conseil et ses comités. Au cours des trois décennies écoulées, Colgate a mis en place d'excellentes pratiques de gouvernance d'entreprise, qui sont en permanence améliorées. Le Conseil d'administration de Colgate est au centre de ces politiques et il est fermement convaincu qu'une bonne gouvernance d'entreprise encourage et contribue fortement à la réussite à long terme de la Société. Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux [Principes directeurs du Conseil d'administration relatifs aux principales questions de gouvernance de l'entreprise](#).

# NOS RELATIONS AVEC LES ENTITÉS COMMERCIALES EXTÉRIEURES

**Chacun de nous est responsable de la manière dont nous sommes perçus par les fournisseurs, les clients et autres tierces parties. Il est primordial que nous conservions la réputation de partenaire commercial honnête, intègre et loyal dont jouit la Société auprès de ces groupes.**



## NOUS TRAITONS AVEC LES TIERCES PARTIES DANS LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE

Notre engagement à instaurer un climat de confiance, une communication ouverte et honnête, et à faire preuve de respect s'étend à nos relations avec les tierces parties. Faire preuve d'honnêteté et de loyauté est impératif pour établir des relations professionnelles saines et durables. Nous accordons à toutes les tierces parties potentielles une considération juste et identique. Nos décisions concernant la sélection des fournisseurs sont prises sur la base de critères objectifs, tels que le prix et la qualité, mais également la fiabilité et l'intégrité.

En outre, nous n'accordons aucune faveur personnelle à des tierces parties sur les prix, les remises promotionnelles, l'assistance au marketing ou équivalent. Les relations avec les tierces parties sont discutées plus en détail dans la section du présent Code traitant de notre relation avec les pouvoirs publics et la loi.

Le Code de conduite de Colgate concernant les tierces parties a été élaboré pour définir nos attentes concernant la conduite déontologique dont doivent faire preuve nos fournisseurs, distributeurs, agents, clients, partenaires de recherche et toute autre tierce partie avec qui nous travaillons.

Les fournisseurs et prestataires de services travaillant avec Colgate doivent toujours être informés de l'obligation de respecter le Code de conduite à l'égard des tiers lorsqu'ils travaillent avec nous, au risque de ne pas ou ne plus travailler avec nous s'ils refusent. En outre, nous devons respecter et observer les politiques de nos clients et de nos fournisseurs dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre des nôtres. **Le Code de conduite de Colgate concernant les tierces parties** est disponible en plusieurs langues sur le site Web de la Société.



## NOUS N'OFFRONS PAS NI N'ACCEPTONS DE CADEAUX INAPPROPRIÉS

L'offre ou l'acceptation de cadeaux, de paiements ou d'autres avantages personnels qui pourraient influencer ou donner l'apparence d'influencer une décision commerciale n'est pas acceptable. Si vous avez l'intention de donner ou si vous avez donné, s'il vous a été offert ou si vous avez reçu un cadeau, un paiement ou un autre avantage, Celui-ci ne peut pas être d'une valeur plus que symbolique (environ 50 USD). Les cadeaux ne doivent jamais être faits sous forme d'espèces, quasi-espèces ou valeurs mobilières. Ne perdez pas de vue qu'il convient de n'accepter ou remettre qu'au maximum un seul cadeau d'une valeur symbolique par année civile à un même bénéficiaire ou de sa part.

Si vous pensez qu'un tel don, paiement ou autre avantage vous a été offert ou fait dans le but d'exercer une influence sur une décision professionnelle, veuillez vous en ouvrir à l'Organisation juridique internationale ou au département international Déontologie et conformité.

Dans le cas où il serait embarrassant pour la Société que vous refusiez un cadeau excédant une valeur symbolique, vous êtes tenu(e) de faire part à l'Organisation juridique internationale de votre intention d'accepter le cadeau et d'en discuter avec elle. De surcroît, vous ne devez pas organiser ni accepter un cadeau, un paiement ni tout autre avantage excédant une valeur symbolique au nom d'un membre de votre famille proche avec lequel la Société entretient des relations d'affaires ou aimerait nouer des liens commerciaux à l'avenir.

**Appliquez la règle suivante :** n'acceptez et n'offrez jamais de cadeau ou service s'il vous compromet ou donne l'impression de pouvoir vous compromettre. Cela n'inclut pas les divertissements d'affaires occasionnels, raisonnables ou les cadeaux de valeur symbolique.

Vous devez savoir qu'il existe des règles spécifiques, différentes de celles applicables aux transactions avec des sociétés privées, qui régissent les rapports avec les fonctionnaires et les autorités publiques fédérales, nationales, locales ou étrangères. Aucun cadeau ou autre faveur, quelle que soit sa valeur, ne saurait être fait au profit d'un fonctionnaire ou employé du gouvernement d'un pays sans l'approbation écrite de l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage sur les cadeaux aux fonctionnaires, agents publics ou autorités publiques, en se référant à la Politique internationale sur les dépenses relatives aux fonctionnaires et autorités publiques, ainsi qu'à la Fiche d'approbation associée.



## NOUS RESPECTONS LES SECRETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ET LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES AUTRES

La politique de Colgate consiste à ne pas porter atteinte, en connaissance de cause, aux droits de propriété intellectuelle valides et opposables de tiers. La politique de la Société implique également le respect des secrets industriels et commerciaux ou d'autres informations exclusives de tiers. Cet aspect est particulièrement important si vous venez d'arriver chez Colgate et avez connaissance de secrets industriels et commerciaux ou d'informations exclusives de votre précédent employeur. D'une manière générale, l'embauche d'employés ou anciens employés de concurrents n'est pas interdite. Cependant, l'embauche d'employés de nos concurrents directs peut présenter des risques juridiques qui doivent être maîtrisés, y compris le risque d'obtenir des informations confidentielles ou exclusives appartenant à nos concurrents ou à d'autres tierces parties. Si vous vous posez des questions dans ce domaine, consultez l'Organisation juridique internationale.

Si quelqu'un d'externe à la Société vous aborde en vous parlant d'une invention, d'une découverte ou d'une idée, il est important de protéger la Société contre toute poursuite ultérieure pour contrefaçon ou pour réclamer une indemnisation financière. N'autorisez pas des personnes extérieures à la Société à vous révéler tous les détails de leur invention, découverte ou idée nouvelle sans consultation préalable de l'Organisation juridique internationale. Toutes les parties qui vous abordent pour vous communiquer des idées non sollicitées doivent être référées à l'Organisation juridique internationale ou au département Affaires consommation de votre site pour être traitées conformément aux procédures de la Société.

Les Principes directeurs figurent sur notre site Web externe sous [www.colgate.com/innovation](http://www.colgate.com/innovation), ainsi que des formulaires et un processus à suivre à l'intention des personnes qui souhaitent faire une telle soumission. Si une idée ou suggestion non sollicitée, ou une demande de renseignements vous parvient, veuillez guider la personne qui l'a formulée vers notre site Web et invitez-la à suivre le processus recommandé par le site.

# NOS RELATIONS AVEC LE CONSOMMATEUR

La réputation de notre Société repose sur la qualité et la sécurité de nos produits. Notre engagement à l'égard de la santé et de la sécurité du consommateur est essentiel à la poursuite de la croissance et au succès de notre Société.



## NOUS DÉFINISSONS LES NORMES DE QUALITÉ LES PLUS STRICTES POUR NOS PRODUITS

Pour nous, il est essentiel que les consommateurs puissent avoir confiance dans la fiabilité, la qualité et les performances exceptionnelles des produits Colgate. En plus de desservir des milliards de personnes sur les marchés où nous sommes implantés, nous devons nous efforcer de fabriquer nos produits le plus efficacement possible pour que nos produits soient d'un coût abordable.

Les produits vendus par Colgate doivent être conformes non seulement à toutes les normes de sécurité fixées par la loi, mais également à nos propres normes souvent plus rigoureuses que celles édictées par les pouvoirs publics. Nous participons à des programmes destinés à apporter une assistance rapide au consommateur en cas d'altération, de mauvaise utilisation ou de contrefaçon présumées de nos produits. La santé, la sécurité et le bien-être du consommateur sont pour nous des préoccupations d'importance primordiale et, en votre qualité d'employé(e) de Colgate, il vous incombe de signaler sur-le-champ au responsable de votre unité fonctionnelle tout problème rencontré quant à la qualité ou la sécurité d'un produit.

Pour en savoir davantage sur la sécurité de nos ingrédients, veuillez vous référer à notre [Politique relative à la Sécurité des ingrédients : Mériter votre confiance depuis des générations, tous les jours](#), qui figure dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales.



## NOUS ÉCOUTONS LE CONSOMMATEUR

Nous vendons des produits de consommation courante : notre succès est donc fonction de la satisfaction et de la confiance du consommateur, ainsi que de notre image de marque. Nous atteindrons plus efficacement nos objectifs et répondrons mieux aux besoins de nos clients en mettant en œuvre un programme cohérent et équitable de communication à l'intention du consommateur.

Nous sommes conscients de l'importance qu'il y a à anticiper et à répondre aux besoins et préférences du consommateur. Nous sommes également convaincus du fait que les opinions, inquiétudes et demandes d'information de consommateurs communiquées à la Société au sujet de nos produits, constituent des sources d'information importantes. Les besoins des consommateurs évoluent en permanence et nous devons donc être constamment à l'écoute de ce que souhaitent les gens afin de répondre à l'évolution de leurs besoins.

Lorsqu'un consommateur fait état de son mécontentement, notre équipe du département Affaires consommation traite le problème promptement, de manière courtoise et avec équité, et nous faisons tous les efforts raisonnables pour conserver ou regagner sa clientèle.



## NOTRE PUBLICITÉ EST HONNÊTE ET RIGoureuse

La publicité est l'un des aspects les plus importants de notre activité. La publicité doit être créative et compétitive, tout en demeurant honnête et rigoureuse. Elle ne doit pas être trompeuse et doit être conforme à la législation en vigueur.

La publicité ne se limite pas à créer l'image d'un produit. Elle construit notre réputation de fiabilité, d'intégrité et de sérieux.

Nous apportons en outre un soin particulier à la sélection des supports sur lesquels sont diffusés nos messages. Nous ne permettons pas que nos publicités soient diffusées dans des émissions ou programmes télévisés ou dans d'autres médias qui :

- comportent des scènes de violence gratuite ou excessive ;
- sont considérés par Colgate comme mettant en scène des comportements antisociaux, sont de mauvais goût ou pourraient susciter des comportements antisociaux par imitation de la part du spectateur ;
- mettent en scène des comportements sexuels considérés comme offensants ;
- cautionnent de façon réelle ou implicite des activités nuisibles à la santé physique ou mentale d'une personne ;
- insultent, raillent ou dénigrent des personnes en raison de leur âge, origine nationale ou ethnique, citoyenneté, genre ou identification à un genre, orientation sexuelle, « race », religion, citoyenneté, ou ont recours à d'autres stéréotypes inappropriés.

Nous observons des règles d'équité commerciale en matière de conception, d'utilisation et de sélection de publicités, de marques et de conceptions, de manière à ce que la réussite de nos produits soit fondée sur leurs qualités propres et sur leur réputation, et non sur l'imitation ou l'usurpation de l'image de marque de nos concurrents. L'équité commerciale implique de :

- respecter rigoureusement les obligations légales locales en matière de contrefaçon de marque et de concurrence illicite ;
- nous abstenir de recopier des marques, slogans, thèmes publicitaires et graphismes bien connus utilisés par des sociétés multinationales et des concurrents régionaux.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage sur ces questions en se référant aux Principes directeurs de la Société en matière de publicité et de placement publicitaire, consultables dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales de la Société.

# NOS RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LA LOI

**Nous respectons toutes les lois qui s'appliquent à Colgate. Notre politique ne consiste pas à nous limiter à la lettre de la loi, mais à nous conformer à son esprit. En cas de doute, ayez le réflexe de consulter l'Organisation juridique internationale.**

## NOUS NOUS CONFORMONS À TOUTES LES LOIS EN VIGUEUR

Les collaborateurs de Colgate doivent exercer les activités de la Société d'une manière qui respecte pleinement les lois du pays dans lequel ils opèrent ainsi que les lois des États-Unis d'Amérique, comme indiqué dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales, dans les politiques et dans les procédures de la Société. Si vous estimez qu'il y a conflit entre les lois locales et la législation américaine ou la politique de la Société correspondante, veuillez consulter l'Organisation juridique internationale.

## NOUS NOUS CONFORMONS AU DROIT DE LA CONCURRENCE

Colgate et ses employés sont tenus de se conformer pleinement au droit de la concurrence (connu aux États-Unis sous le nom de lois « antitrust ») qui s'applique à tous les pays, États et lieux dans lesquels Colgate exerce son activité. Le but de ces lois est de protéger les consommateurs comme les autres sociétés, en veillant à ce que les entreprises se livrent une concurrence loyale en offrant des prix plus bas, des produits plus innovants et un meilleur service, et à ce que les entreprises ne viennent pas s'immiscer dans le libre jeu du marché de l'offre et la demande. Presque tous les pays se sont dotés de lois régissant et organisant la concurrence. Il incombe à chacun de nous de comprendre les lois sur la concurrence qui s'appliquent aux régions dans lesquelles Colgate fait des affaires et de consulter au besoin l'Organisation juridique internationale.

**Les lois sur la concurrence dans le monde entier interdisent de conclure des ententes entre concurrents qui pourraient avoir pour effet de fausser la concurrence. L'indépendance est la clé de la conformité. Colgate se doit d'agir en toute indépendance dans le cadre de ses différentes activités commerciales :**

- fixation des prix ;
- remises ou promotions ;
- conditions d'achat et de vente ;
- sélection des clients, distributeurs ou fournisseurs ;
- décisions concernant quels produits fabriquer et combien en vendre.

Il est important de garder à l'esprit que, pour être illicite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit attestée par un document formel, ni même qu'elle soit écrite. Elle peut prendre la forme d'un accord verbal ; ou son existence peut être simplement déduite d'un comportement ou de commentaires informels. Pour être illicite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit couronnée de succès.

L'indépendance des sociétés peut en être affectée et l'existence d'une entente illégale peut être soupçonnée lorsque les concurrents partagent ou reçoivent des informations confidentielles ou non publiques concernant les plans d'affaires actuels ou futurs (par exemple, les augmentations de prix à venir, les prix pratiqués par les fournisseurs, les lancements de nouveaux produits, etc.). Il est particulièrement important de garder ceci en tête lors d'enquêtes et de réunions d'associations professionnelles. En règle générale, vous devriez obtenir l'approbation de l'Organisation juridique internationale avant de participer à toute réunion à laquelle un concurrent risque d'assister. Vous ne devez jamais partager des informations confidentielles de la Société avec des concurrents. Si vous recevez des informations sur un concurrent que vous estimez pouvoir être considérées comme confidentielles, vous devez en aviser immédiatement l'Organisation juridique internationale. Vous ne devez pas utiliser ou partager ces informations sans avoir reçu l'approbation préalable du département juridique.

Le droit de la concurrence protège également contre les actions prédatrices ou inéquitables de sociétés en position dominante, pour garantir que l'espace concurrentiel demeure ouvert et équitable. Des actions qui seraient légales si elles émanaient d'entreprises non dominantes pourraient être considérées comme illégales si elles émanent d'acteurs dominants. Dans les pays où Colgate détient une part de marché très importante, vous êtes tenu(e) de consulter votre représentant local pour vous assurer que certaines actions envisagées (par exemple, une politique spécifique de remise ou un refus de vendre) ne seraient pas considérées comme un abus de position dominante.

Le droit de la concurrence encadre également les rapports entre les fournisseurs et leurs clients et distributeurs. Dans la plupart des pays, toute tentative pour priver les clients ou les distributeurs de leur liberté de fixer les prix ou les conditions de vente, ou pour restreindre leur droit à opérer de manière indépendante, constitue une infraction au droit de la concurrence. Il est important d'insister auprès de nos clients sur le fait que nos prix conseillés de vente (ou de revente) ne sont rien d'autre que cela – conseillés. Les clients sont toujours libres de vendre au prix qu'ils souhaitent.

Les conséquences d'une infraction au droit de la concurrence sont extrêmement graves et peuvent prendre la forme de lourdes amendes pour la Société, et de sanctions (y compris peines de prison) pour les personnes impliquées. Même les enquêtes sur d'éventuels comportements anticoncurrentiels peuvent notoirement ternir la réputation et causer une perturbation des activités.

Si vous avez des doutes quant au fait de savoir si une mesure envisagée peut présenter un problème du point de vue du droit de la concurrence, consultez l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux questions de concurrence qui figurent dans les Principes directeurs de la Société applicables aux pratiques commerciales internationales.

## NOUS NOUS CONFORMONS À LA LÉGISLATION RÉGISSANT LES VALEURS MOBILIÈRES

Il est possible qu'à l'occasion, vous ayez accès à des informations concernant Colgate ou d'autres sociétés cotées en bourse avec lesquelles Colgate fait des affaires, et qui ne sont pas connues du grand public (« informations non publiques ») ; il peut s'agir par exemple de résultats financiers ou d'exploitation, d'acquisitions ou fusions éventuelles, de cessions ou financements, de plans de marketing ou de lancements de nouveaux produits.

Ces informations sont considérées comme non publiques tant qu'elles n'auront pas été dévoilées au public de manière adéquate – c'est-à-dire qu'elles auront été largement diffusées et qu'il se sera écoulé suffisamment de temps pour que les marchés boursiers aient pu y réagir. Si l'information non publique peut être considérée comme « importante », c'est-à-dire est une information que prendrait en compte un investisseur prudent pour décider d'investir ou non, vous êtes tenu(e) de vous conformer aux lois sur les valeurs mobilières et politiques de la Société.

- Vous devez vous abstenir de négocier, que ce soit en votre nom propre ou pour le compte d'un tiers, toutes actions, obligations ou tous autres titres de la Société (qu'il s'agisse de Colgate ou d'une autre), auxquels se rapportent les informations non publiques importantes.
- Vous ne devez pas encourager ni pousser d'autres personnes à négocier des actions, obligations ou autres titres de ces sociétés sur la foi d'informations non publiques.
- Vous devez vous abstenir de divulguer toute information non publique de ce type à des personnes extérieures à Colgate ; et
- Vous ne devez pas discuter d'informations non publiques avec des personnes extérieures à Colgate, sauf si elles ont besoin de connaître ces informations.

En d'autres termes, vous ne pouvez pas utiliser des informations non publiques dont vous prenez connaissance par le biais de votre emploi chez Colgate pour en retirer un avantage personnel ou au profit d'autres personnes dans une quelconque opération sur les titres de valeurs mobilières.

Si vous prenez connaissance d'informations non publiques par le biais de votre emploi chez Colgate, vous devez veiller à maintenir la confidentialité de ces informations et vous abstenir d'effectuer des transactions (ou de conseiller à quiconque d'effectuer des transactions) sur les titres de Colgate ou toute autre entreprise concernée, jusqu'à ce qu'un délai raisonnable se soit écoulé après que les informations aient été annoncées au public. Cette interdiction concerne l'exercice d'options d'achat d'actions et les décisions d'achat ou de vente d'actions Colgate par le biais des régimes d'avantages sociaux de la Société.

Votre obligation de maintenir la confidentialité des informations non publiques est maintenue après la fin de votre emploi chez Colgate, jusqu'à ce que ces informations aient été dévoilées au public de manière adéquate.

Si vous ne savez pas si une information est « importante » ou a été rendue publique de manière adéquate, contactez l'Organisation juridique internationale et abstenez-vous de négocier les titres concernés ou de divulguer l'information tant que vous n'aurez par reçu l'approbation du département juridique.

## NOUS NOUS CONFORMONS AUX LOIS ANTI-CORRUPTION

L'engagement de Colgate de traiter avec les pouvoirs publics dans le respect des lois et de la déontologie vaut pour le monde entier. La politique de la Société, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act ou FCPA) et les législations anti-corruption nationales similaires dans le monde, interdisent aux collaborateurs de Colgate ou à ses agents de remettre ou d'offrir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire afin d'obtenir des contrats ou d'influencer tout acte ou décision des pouvoirs publics.

La politique de la Société et certaines lois applicables interdisent également tous les paiements de facilitation ou pots-de-vins effectués en faveur de fonctionnaires, soit directement, soit indirectement, afin d'accélérer l'exécution d'un service ou d'une fonction officielle (par exemple, de petits paiements effectués en faveur d'un fonctionnaire pour qu'il place le dossier de Colgate en haut de la pile ou pour raccourcir le délai dans lequel certains services ou actions sont exécutés). Les droits et taxes officiels perçus par l'État assortis de pièces justificatives ne sauraient être considérés comme des paiements indus.

Pour vous assurer que vous n'enfreignez pas cette règle, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, la politique de la Société énonce que, à l'exception des droits légaux donnant lieu à délivrance d'un reçu officiel (par exemple, droits perçus sur un permis ou une licence), aucun paiement, divertissement, voyage, cadeau ou autres articles de valeur ne peuvent être proposés ou offerts à des fonctionnaires, quel qu'en soit la valeur, à moins d'être approuvés à l'avance par l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la Politique internationale sur les dépenses relatives aux fonctionnaires et autorités publiques, ainsi qu'à la Fiche d'approbation associée.

Il est important de savoir que le terme « fonctionnaires » doit être interprété au sens large et englobe toutes les personnes qui sont employées par une institution ou organisation publique ou affiliée à un État, ou qui agissent à titre officiel d'une manière quelconque, que ce soit à temps plein, à temps partiel ou bénévolement. L'on trouve ainsi des fonctionnaires dans chaque branche et niveau de gouvernement et partout dans la vie publique : il peut s'agir de personnes très diverses, allant du simple employé des douanes de bas niveau au législateur occupant un poste élevé au sein du gouvernement, mais aussi à des professeurs et enseignants, des dentistes, des vétérinaires ou autres professionnels et leaders d'opinion ainsi que des employés de médias appartenant à l'État. Si vous vous demandez si une personne pourrait être considérée comme un fonctionnaire, veuillez vous adresser à l'Organisation juridique internationale.

Lorsque vous traitez et communiquez avec des fonctionnaires ou agents publics, montrez-vous toujours direct(e) et honnête. Toute fausse déclaration faite sciemment ou intentionnellement à des employés de l'État (orale ou écrite) peut vous exposer, vous-même et la Société, à de lourdes sanctions.

Certaines législations sur le lobbying peuvent imposer à la Société et/ou à ses collaborateurs, ou à des tiers, de s'inscrire et de se déclarer en qualité de lobbyiste lorsqu'un collaborateur ou représentant de Colgate communique avec un employé de l'État dans le but d'influencer une législation ou toutes autres actions officielles. Si vous vous livrez à une telle activité ou avez l'intention de le faire, soit directement, soit par le biais d'une tierce partie, vous devez contacter l'Organisation juridique internationale pour déterminer les exigences à respecter et la façon de procéder.

En plus d'interdire la corruption de fonctionnaires, la politique de la Société et les lois pertinentes interdisent également la corruption de parties privées. Vous ne devez jamais tenter d'influencer le jugement ou la conduite d'une partie extérieure avec laquelle vous pourriez faire affaire au nom de la Société, par la promesse de cadeaux, paiements ou autres avantages, ni par toute autre mesure d'incitation illicite.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Interactions avec des employés de l'État et les pouvoirs publics, consultables dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales de la Société.

## **NOUS NOUS CONFORMONS À LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE INTERNATIONALE**

La Société respecte toutes les lois en vigueur régissant le commerce international et doit également satisfaire aux réglementations américaines particulières sur les échanges commerciaux partout où nous intervenons.

Les lois relatives aux sanctions commerciales réglementent les importations et les exportations, et peuvent également empêcher la Société de faire des affaires avec certains pays ou certaines personnes ou entités. Avant d'entamer des relations avec un tiers (fournisseur, client, etc.), il convient de vérifier que le tiers ne figure pas sur les listes de « Parties assujetties à des restrictions » tenues par le gouvernement américain afin de s'assurer que la Société est libre de procéder à la transaction.

La Société n'est pas autorisée à participer à des boycotts étrangers qui ne sont pas approuvés par les États-Unis, et elle est tenue de signaler sans tarder toutes les requêtes qui lui sont adressées concernant de tels boycotts. Toutes ces requêtes doivent être immédiatement communiquées à l'Organisation juridique internationale pour traitement approprié.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Activités commerciales internationales, consultables dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales de la Société.

## **NOUS RESPECTONS LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET LES LOIS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Colgate respecte la vie privée de ses employés, consommateurs, clients, fournisseurs et autres tiers avec lesquels la Société a une relation d'affaires, et nous traitons donc les données à caractère personnel d'une façon responsable et conformément à toutes les lois relatives à la confidentialité et à la protection des données.

Dans le cadre de leur emploi chez Colgate, les employés peuvent être amenés à fournir certains renseignements personnels à la Société, comme l'adresse de leur domicile, leur adresse électronique et des informations sur leur famille, pour permettre la bonne administration de la relation d'emploi.

De même, nos consommateurs peuvent être amenés à nous communiquer des données à caractère personnel comme leur nom, l'adresse de leur domicile ou leur adresse électronique, dans le cadre de leur relation avec la Société.

Dans le cours normal de leurs relations d'affaires avec Colgate, les clients, fournisseurs et autres tierces parties peuvent être amenés à communiquer à la Société des données à caractère personnel, comme leur nom, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse postale ou électronique ainsi que des informations relatives à leurs cartes de crédit.

## En ce qui concerne l'ensemble de ces informations, la politique de Colgate consiste à :

- prévenir en temps utile et sous une forme adéquate avant de procéder au recueil de données personnelles ;
- obtenir le consentement volontaire, lorsque la loi l'impose ;
- ne recueillir, traiter, utiliser et conserver des données personnelles qu'aux fins pour lesquelles elles nous ont été communiquées, à moins que nous n'ayons une autre raison légale de le faire à d'autres fins, et pour les besoins de la tenue de nos livres et dossiers ;
- faire ce qui est en notre pouvoir pour protéger les données à caractère personnel afin d'en empêcher toute divulgation ou utilisation non autorisée ;
- nous conformer à toutes les lois en vigueur sur la protection de la vie privée.

Les lois relatives à la vie privée et à la protection des données du consommateur sont fréquemment élargies et modifiées. Nous nous attachons à suivre l'évolution de la législation en matière de confidentialité et de protection des données et il est possible qu'à un moment ou à un autre, nous soyons amenés à élaborer des politiques spécifiques à la lumière de ces réformes. Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à la Confidentialité et la protection des données, consultables dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales de la Société.

## NOUS NOUS CONFORMONS AUX LOIS RÉGISSANT LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

De nombreuses lois du monde entier exigent que Colgate conserve certains types de documents (que ce soient des documents physiques ou électroniques) pendant un certain temps. Tout défaut de se conformer à ces exigences peut exposer l'entreprise à l'imposition de lourdes amendes et autres formes de pénalités. Colgate respecte un Programme de gestion des documents qui répond à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, satisfait aux besoins de rétention des informations nécessaires à l'activité, et veille à ce que les documents obsolètes ou inutiles et autres documents soient éliminés en bonne et due forme.

Vous êtes tenu(e) de divulguer toutes les informations ou documents pertinents ou nécessaires dans le cadre de tout recours en justice, enquête ou procédure si la loi l'exige. Lors de la réception d'une citation à comparaître, ordonnance du Tribunal ou autre procédure judiciaire nécessitant la divulgation d'informations ou de documents, vous devez en informer l'Organisation juridique internationale, dans les limites autorisées par la loi.

Dans un tel cas, vous devez respecter toutes les instructions données par l'Organisation juridique internationale et conserver tous les documents qui peuvent être concernés par la citation à comparaître, le litige ou l'enquête, quelles que soient les dispositions du Programme de conservation des documents. Vous ne devez en aucun cas détruire ni modifier de tels documents, car leur destruction illicite pourrait avoir des conséquences graves – notamment entraîner l'application de sanctions civiles et/ou pénales et avoir des répercussions sur l'emploi, tant pour la Société que pour vous-même à titre personnel.

Pour toute question concernant le fait de savoir si un document spécifique se rapporte à une enquête, un contentieux ou une assignation, contactez l'Organisation juridique internationale avant de détruire le document en question. Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la Politique relative au Programme de gestion des documents.

## NOUS NE Versons PAS DE CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Les fonds ou les actifs de la Société ne peuvent en aucun cas être utilisés pour faire une contribution à un parti politique ou à un candidat, quel que soit le pays ou le niveau de gouvernement. Sont considérées comme des contributions politiques, aussi bien les contributions monétaires que non monétaires. Les contributions politiques non monétaires comprennent l'achat de billets dans le cadre d'une collecte de fonds, le don de produits, le travail bénévole de collaborateurs de Colgate durant leurs heures de travail et l'utilisation des installations de Colgate pour collecter des fonds ou à des fins politiques. Pour toute question concernant une contribution politique envisagée, contactez l'Organisation juridique internationale.

Il est interdit à la Société de rémunérer ou de rembourser l'un de ses collaborateurs ou toute personne à laquelle elle est associée (y compris les lobbyistes extérieurs ou autres tiers), directement ou non, de quelque manière que ce soit, au titre de contributions politiques.

Les collaborateurs de Colgate demeurent libres de contribuer, à titre personnel, aux partis ou aux campagnes des candidats de leur choix. Une contribution personnelle relève de la responsabilité et est à la charge de l'individu et ne doit jamais être faite dans l'intention d'aider Colgate ou l'une de ses sociétés en aucune manière.

Comme la plupart des sociétés multinationales, Colgate est membre et verse des cotisations annuelles à un certain nombre d'associations commerciales et industrielles. Pour s'assurer que ces associations commerciales n'utilisent pas les cotisations de Colgate pour faire des contributions politiques, le responsable en chef du département Déontologie et conformité de Colgate envoie un rappel annuel de notre politique à toutes les associations commerciales américaines dont Colgate est membre à titre payant, et exige que toutes les associations commerciales qui reçoivent un montant de fonds supérieur à un certain seuil de Colgate participent à un processus de certification annuelle. Pour en savoir davantage, veuillez consulter notre [Politique relative aux contributions politiques](#), qui figure dans la section « Governance » (Gouvernance) sur [colgatepalmolive.com](http://colgatepalmolive.com).

# NOS RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

## La Société s'efforce d'apporter sa contribution à l'humanité.

Chez Colgate, nous utilisons notre expertise dans les domaines de la santé buccodentaire, des soins personnels, des soins à domicile et de la nutrition des animaux de compagnie pour promouvoir la santé et le bien-être dans les communautés partout dans le monde, et pour soutenir les organismes de bienfaisance ayant des objectifs similaires et qui encouragent le travail en équipe, le respect et les comportements éthiques.



### NOUS CONTRIBUONS AUX PROGRAMMES CARITATIFS ET AUX ACTIONS BÉNÉVOLES LOCALES

Dans le monde entier, notre objectif est de participer à des projets destinés à améliorer le développement et le bien-être des communautés locales qui nous accueillent. Au nombre de ces projets figurent la participation à des collectes de fonds dans un but caritatif et la prise en charge responsable de l'aide apportée aux personnes en situation de pauvreté, blessées et sans abri dans les périodes de catastrophe nationale.

L'une de nos principales priorités porte sur les jeunes, en particulier pour ce qui est de leur sensibilisation à l'importance d'une bonne santé buccodentaire. Colgate estime que les investissements en faveur des enfants d'aujourd'hui profiteront à tous demain. C'est la raison pour laquelle la Société promeut des programmes de lecture, des initiatives de tutorat, des programmes d'attribution de bourses, des compétitions sportives et d'autres activités destinées aux jeunes de par le monde. Ces efforts encouragent l'esprit de compétition et développent le goût de la réussite chez les jeunes.

La Société encourage également ses collaborateurs à contribuer, sur leur propre temps, aux activités caritatives de leur choix. Notre programme Bright Smiles Bright Futures permet à Colgate d'avoir un effet significatif sur les communautés dans lesquelles nous vivons et menons nos activités.



### NOUS TRAVAILLONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS SUR DES QUESTIONS AFFECTANT NOTRE ACTIVITÉ

Notre Société exerce des activités dans plus de 200 pays et territoires. Notre politique consiste à travailler en coopération avec les autorités locales et nationales. De temps à autre, des problèmes susceptibles d'affecter le fonctionnement de nos opérations peuvent survenir. Après un examen attentif, la Société peut faire part aux pouvoirs publics de son avis et de ses recommandations concernant des questions spécifiques, à l'appui de nos objectifs et de nos besoins commerciaux. Toutefois, cela ne devrait jamais être fait sans consultation préalable de votre responsable et de l'Organisation juridique internationale.

### NOUS COMBATTONS L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL INHUMAIN

Colgate combat l'utilisation illégale du travail des enfants, l'exploitation des êtres humains et toute autre forme de traitement inacceptable des travailleurs.

En outre, la politique de Colgate consiste à ne pas travailler avec des fournisseurs ou prestataires connus pour recourir à des pratiques de travail inhumaines, comme

- l'exploitation ;
- les châtiments corporels ;
- les abus et mauvais traitements.
- aucune forme de servitude involontaire ou
- autres formes de mauvais traitement ;

Colgate ne tolère pas les infractions aux autres lois du travail et si la Société prend connaissance d'une infraction de ce type, celle-ci pourra être considérée comme un motif suffisant pour mettre fin à la relation commerciale.

## NOUS DÉMONSTRONS NOTRE ATTACHEMENT AUX DROITS UNIVERSELS DE L'HOMME

Colgate s'est de longue date engagée à respecter les droits de l'homme et les droits des travailleurs dans le monde entier ; la Société soutient la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et a été l'un des membres fondateurs des Principes mondiaux de Sullivan (Global Sullivan Principles). Colgate s'est également engagée à respecter la résolution du Consumer Goods Forum (forum sur les biens de consommation) concernant le travail forcé et a adopté ses Priority Industry Principles (principes directeurs pour l'industrie). Dans le cadre de ces engagements, Colgate recherche et travaille avec des partenaires commerciaux qui défendent les principes suivants :

- égalité des chances pour tous les employés, à tous les niveaux hiérarchiques, indépendamment de leur « race », couleur de peau, religion, sexe, identité sexuelle, origine nationale, citoyenneté, appartenance ethnique, âge, orientation sexuelle, invalidité, état civil ou charge de famille, statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi ;
- un lieu de travail sain et sûr protégeant la santé humaine et l'environnement ;
- des salaires conformes à toutes les lois et réglementations applicables ;
- des horaires de travail qui respectent la législation en vigueur et une rémunération des heures supplémentaires conforme aux dispositions locales ;
- le respect de la liberté d'association des employés et la reconnaissance de tous les droits légaux de se syndiquer et de mener des négociations collectives ;
- un processus de recrutement, d'embauche et d'emploi qui n'oblige pas les travailleurs à acquitter des frais ou verser une caution (monétaire ou autre) à un quelconque organisme, recruteur ou courtier ;
- un processus de recrutement, d'embauche et d'emploi qui n'oblige pas les travailleurs, à moins que la loi ne le prévoie, à confier à l'employeur l'original de leurs papiers d'identité, de leurs passeports ou documents de voyage ou autres documents ou objets personnels, et qui ne restreint pas leur liberté de mouvement ;
- un emploi fondé sur le consentement libre et éclairé de l'employé à conclure et à mettre fin à la relation d'emploi ; et
- le paiement des salaires, tout au long de la relation de travail et à la cessation d'emploi, en accord avec les termes du contrat ou comme prévu par la loi.

# NOS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

Un environnement plus propre et plus sain est essentiel pour Colgate, non seulement parce que c'est une bonne chose en soi, mais aussi parce que c'est bon pour les affaires. Nous nous engageons à faire notre part pour aider à préserver les ressources limitées de la Terre et à préserver le bien-être de notre planète pour les générations à venir.

## NOUS MILITONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Chez Colgate, nous faisons preuve de la même détermination vis-à-vis du développement durable qu'à l'égard de tous les autres aspects de nos activités. Colgate a toujours soutenu les principes de développement durable et nos valeurs fondamentales – respect d'autrui, esprit d'équipe et amélioration continue – orientent nos efforts de développement durable. Nous continuons à concentrer nos efforts sur la personne, les performances et la planète.



**Aider les collaborateurs Colgate et leur famille à vivre mieux**



**Apporter une contribution aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons**



**Des marques qui font le bonheur des consommateurs et soutiennent notre monde**



**Ne pas gaspiller une seule goutte d'eau**



**Réduire notre impact sur le climat et l'environnement**

En outre, nous nous engageons à atteindre notre objectif global de développement durable en assurant une croissance régulière et responsable de l'activité de Colgate dans l'intérêt des personnes que nous desservons, qu'il s'agisse des salariés, des actionnaires, des consommateurs, des clients et des autres parties prenantes à l'échelle mondiale, tout en promouvant le bien-être des générations futures.

Ces dernières années, notre engagement envers le développement durable et la responsabilité sociale s'est intensifié du fait de l'intégration de ces initiatives dans nos opérations commerciales. Cette approche intégrée a renforcé nos initiatives en matière de viabilité et de responsabilité sociale, ainsi que notre performance commerciale, puisqu'elle nous a permis de recruter et de retenir les meilleurs éléments, d'améliorer les relations avec tous nos partenaires et d'offrir de nouvelles possibilités d'innovation. Mais peut-être le plus important, c'est que cet engagement a suscité l'intérêt et la participation du personnel de Colgate dans le monde entier.

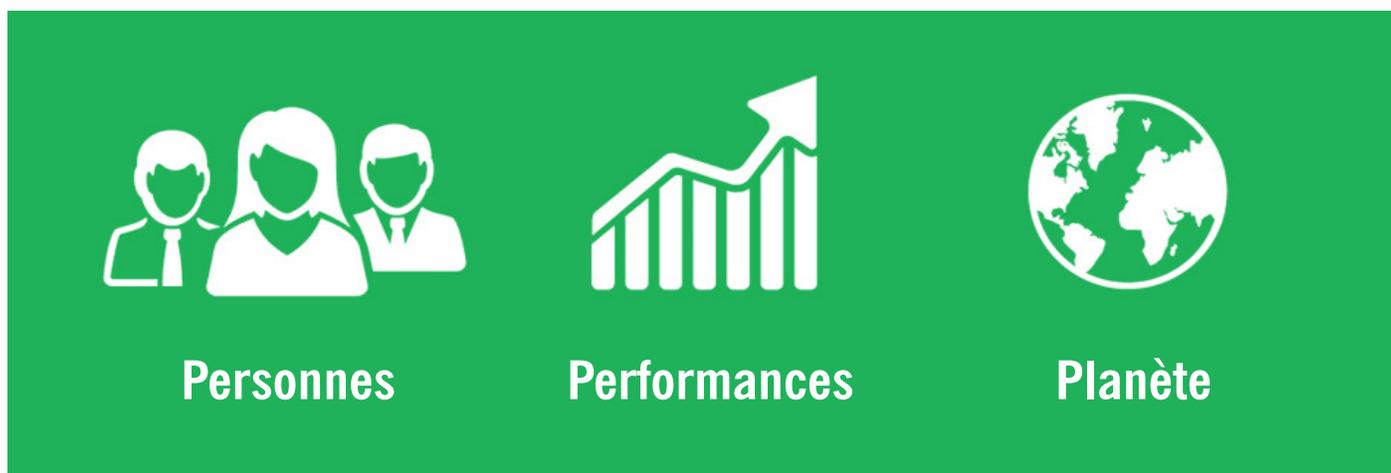
Pour en savoir davantage sur le programme et les initiatives de la Société en matière de développement durable, veuillez vous référer à [Développement durable : Donner au monde de bonnes raisons de sourire](#).

## NOUS SAUVEGARDONS ET PROTÉGEONS LA PLANÈTE

La Société s'est engagée à faire sa part pour sauver et préserver les ressources limitées de la Terre. Nos engagements pour la planète portent sur notre consommation d'énergie, nos émissions de carbone, notre consommation d'eau ainsi que sur le recyclage et l'élimination de nos déchets. Il incombe donc à chacun parmi nous de se conformer rigoureusement à la lettre et à l'esprit de la législation et de la réglementation en vigueur en matière d'environnement, ainsi qu'aux politiques publiques dans le cadre desquelles elles s'inscrivent.

Nous encourageons une communication ouverte avec le public et nous entretenons un partenariat actif et productif avec les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous continuerons à partager des informations avec les consommateurs au sujet de notre stratégie et de nos programmes en matière d'environnement, et à travailler avec les responsables locaux et d'autres interlocuteurs qui partagent notre souci de protection de l'environnement.

Notre stratégie actuelle, qui consiste à réduire notre empreinte environnementale, demeurera partie intégrante de la production, du conditionnement, de la distribution et de la commercialisation de nos produits.



# NOS RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

**Nous nous efforçons de servir au mieux les intérêts des actionnaires de la Société et de contribuer au développement de la valeur pour l'actionnaire.**

## NOUS ASSURONS UNE BONNE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Les politiques et programmes de la Société dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, dont ce Code de conduite est l'un des piliers, constituent un garde-fou essentiel pour les actionnaires. Ces dernières années, le Congrès des États-Unis, la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC), la bourse de New York (New York Stock Exchange ou NYSE) et de nombreuses autres instances de régulation et autorités à travers le monde ont mis en place des mécanismes de contrôle afin de promouvoir les comportements professionnels déontologiques qui sont, depuis de nombreuses années déjà, des pratiques normales au sein de Colgate. Nos actionnaires bénéficient des services remarquables d'un Conseil d'administration indépendant, constitué d'une majorité d'administrateurs et de comités indépendants qui supervisent les questions d'audit, de rémunération et de gouvernance. Les organigrammes des comités et les principes directeurs fréquemment mis à jour définissent clairement les rôles et les responsabilités des administrateurs, ainsi que les principes de la Société en matière de gouvernance.

Pour en savoir davantage sur le programme de gouvernance d'entreprise de la Société, nous vous invitons à vous reporter aux [Principes directeurs du Conseil d'administration relatifs aux principales questions de gouvernance d'entreprise](#) ainsi qu'aux organigrammes du comité d'audit, du comité des nominations et de gouvernance d'entreprise, du comité du personnel et de l'organisation et du comité des finances de la Société.

## NOUS GÉRONS DES PROGRAMMES D'AUDIT EFFICACES POUR RENFORCER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS

La qualité, l'intégrité et la transparence des rapports financiers sont considérées comme essentielles pour la Société. Ce souci transparaît dans les politiques et procédures adoptées de longue date par la Société dans ce domaine, et notamment dans l'existence d'un groupe d'audits internes chargé de la surveillance des contrôles financiers dans le monde entier, dans le mandat très large confié à nos commissaires aux comptes et dans la supervision exercée dans ces domaines par le Comité d'audit. Afin d'optimiser l'efficacité de ces ressources, les collaborateurs de Colgate sont tenus de communiquer de manière ouverte et honnête avec les commissaires aux comptes et auditeurs, ainsi qu'avec le Comité d'audit, et d'échanger librement des informations avec eux.

Pour en savoir davantage sur les fonctions essentielles des commissaires aux comptes, des auditeurs et du Comité d'audit de la Société, veuillez vous référer à l'[Organigramme du Comité d'audit](#).

## NOUS TENONS LES ACTIONNAIRES INFORMÉS DES PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ

Chaque année, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale de la Société au cours de laquelle les progrès de celle-ci par rapport à l'année précédente sont examinés, et où les actionnaires peuvent poser des questions à la direction générale de la Société. Dans l'intervalle, les actionnaires peuvent consulter la section [Centre de l'investisseur](#) sur le site Web de la Société.

# NOTRE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

**Avoir un code de conduite écrit ne suffit pas. Le respect des normes de conduite est la responsabilité de tous les collaborateurs de Colgate, et notre comportement personnel doit refléter cet engagement de respect rigoureux de l'éthique.**

## DES COMMUNICATIONS CLAIRES SONT ESSENTIELLES

Chacun d'entre nous assume une part de responsabilité quant au respect des normes de conduite déontologique de la Société, mais également de la législation et de la réglementation en vigueur et des directives contenues dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales de la Société, ainsi que dans les autres politiques, procédures et directives préparées par notre Société, ses filiales, ses unités d'exploitation et ses divisions.

Les directeurs ont pour mission de communiquer ces normes aux collaborateurs de Colgate avec qui ils travaillent, et de s'assurer qu'ils instaurent un climat dans lequel les individus peuvent librement débattre des questions déontologiques et juridiques.

## NOUS DISPOSONS DE RESSOURCES INTERNES POUR VOUS AIDER SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS OU DE SOUTIEN

Le présent Code ne saurait apporter de réponse définitive à toutes les questions. De ce fait, nous devons nous en remettre en dernier ressort au bon sens de chacun concernant ce qui est nécessaire pour respecter les normes rigoureuses de la Société, y compris savoir quand demander conseil sur ce qu'il convient de faire. Si vous avez des questions ou si vous avez des doutes sur la meilleure ligne de conduite à adopter dans une situation particulière, veuillez demander conseil comme indiqué ci-dessous.

## À QUI DOIS-JE M'ADRESSER SI J'AI BESOIN D'AIDE ?

### À votre supérieur hiérarchique

Entretenez-vous avec votre supérieur hiérarchique ou avec un membre de l'équipe de direction de votre organisation afin de lui exposer vos préoccupations ou de lui faire part de vos questions.

### Aux Ressources humaines

Votre représentant local des Ressources humaines est une autre ressource précieuse pour obtenir un avis et des conseils.

### Au Service juridique

Mettez-vous en rapport avec un membre de l'Organisation juridique internationale concernant les questions de conformité, pour obtenir des conseils/une assistance sur l'interprétation des lois, des réglementations ou des politiques.

### Au département Déontologie et conformité

Contactez le département Déontologie et conformité pour poser des questions, obtenir des conseils sur la façon dont le Code s'applique à une situation particulière ou attirer l'attention sur un écart de conduite potentiel.

# | Faire entendre sa voix

# NOUS N'HÉSITONS PAS À SIGNALER TOUT CE QUI EST SUSPECT

Si vous avez connaissance d'une infraction au Code, aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales ou à d'autres politiques de la Société, ou si vous avez de bonnes raisons de soupçonner qu'une telle infraction a été commise, vous devez en informer sur-le-champ votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, le département international Déontologie et conformité ou l'Organisation juridique internationale. Si besoin est, vous devez également vous sentir tout à fait libre de vous adresser à des niveaux hiérarchiques supérieurs, sans crainte de représailles.



## E-MAIL

[ethics@colpal.com](mailto:ethics@colpal.com)



## OUTIL WEB



## MESSAGERIE VOCALE

(800) 778-6080  
(appel gratuit depuis les États-Unis, le Canada et Porto Rico)  
+1 (212) 310-2330  
(appel en PCV de partout ailleurs)



## ADRESSE POSTALE

Global Ethics and Compliance  
Colgate-Palmolive Company  
300 Park Ave,  
New York, NY 10022  
– États-Unis



## APPLICATION MOBILE

Disponible en téléchargement sur l'App Store de CP



## TÉLÉCOPIE

+1 (212) 310-3745

## COMMENT PUIS-JE ÊTRE SÛR(E) QU'AUCUNE MESURE NÉGATIVE NE SERA PRISE À MON ENCONTRE ?

### INTERDICTION DE REPRÉSAILLES

La politique et la pratique suivies par Colgate consistent à observer les normes déontologiques les plus rigoureuses et à créer un lieu de travail à l'abri de comportements inappropriés ou illicites, où les collaborateurs sont encouragés à faire part de leurs préoccupations à la Société sans crainte de représailles. En conséquence, aucune sanction ne sera prise chez Colgate à l'encontre d'un employé, ancien employé, agent ou tiers qui aurait porté plainte, signalé, participé ou prêté assistance à une enquête portant sur une infraction éventuelle au Code de conduite de la Société, à ses politiques et à la législation en vigueur, à moins qu'il ne soit établi que les allégations formulées ou les informations communiquées étaient intentionnellement mensongères ou n'ont pas été faites ou communiquées de bonne foi. Dans la mesure du possible, Colgate préservera le caractère confidentiel de toutes les plaintes. Toutes les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête et, si nécessaire, des mesures disciplinaires seront prises pouvant aller jusqu'au licenciement.

Toutes les informations communiquées au département international Déontologie et conformité seront examinées et, si elles se rapportent au Code, l'affaire sera rapidement et soigneusement étudiée par le département international Déontologie et conformité et/ou l'Organisation juridique internationale. Il est essentiel que les personnes signalant un problème s'abstiennent de mener leur propre enquête, car les investigations peuvent impliquer des aspects juridiques complexes. En agissant de votre propre chef, vous pourriez compromettre l'intégrité d'une enquête, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives tant pour vous que pour Colgate.

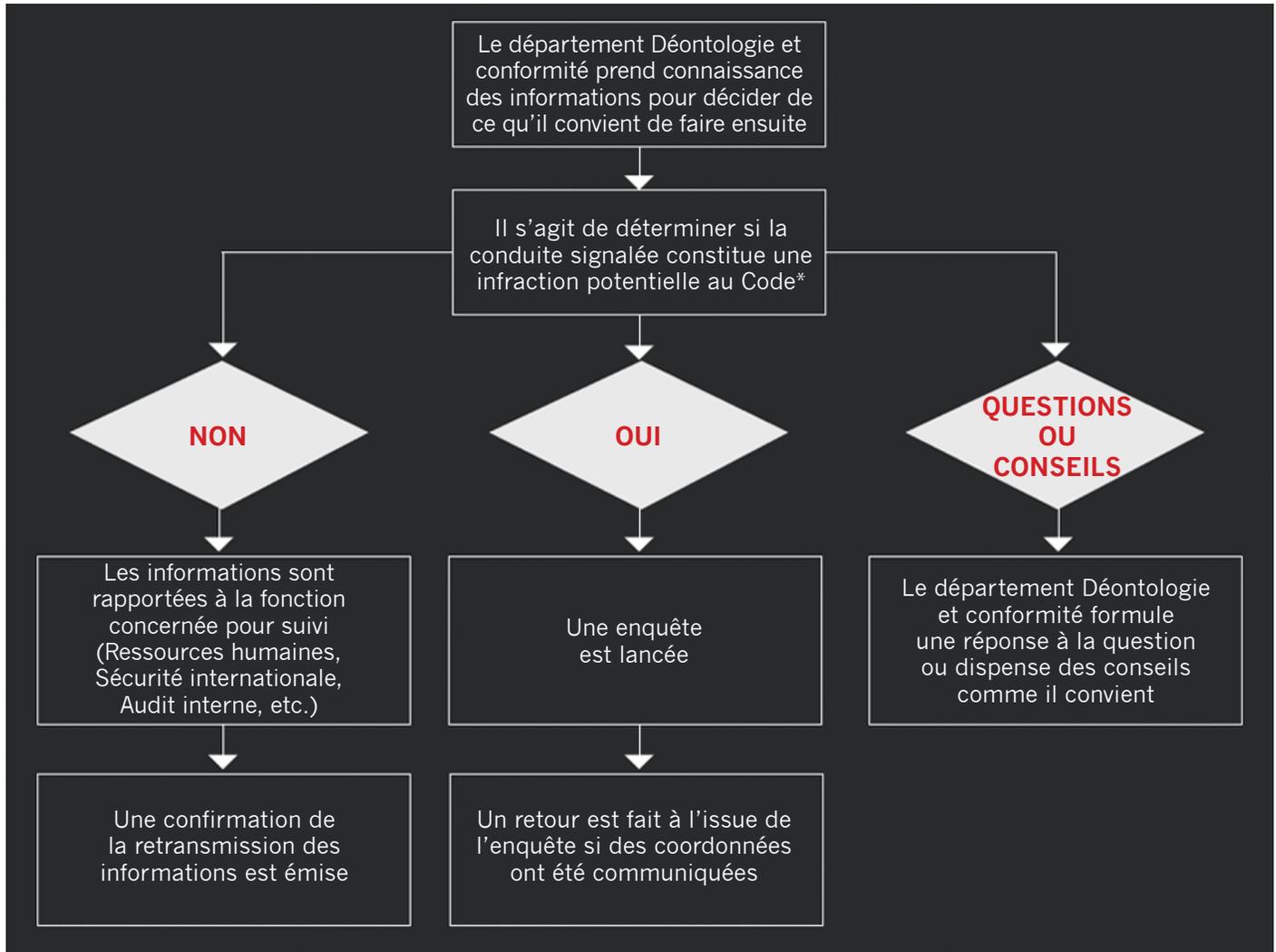
Les plaintes peuvent être faites de façon anonyme lorsque la législation locale le permet, mais nous vous invitons à vous identifier lorsque vous appelez la ligne d'assistance EthicsLine afin de faciliter l'enquête et le suivi. Dans certains pays, le droit en vigueur limite le type d'informations que vous pouvez signaler. Si ces lois s'appliquent à votre situation, un représentant du département international Déontologie et conformité vous renverra vers une personne, au sein de votre unité fonctionnelle, qui pourra vous apporter une assistance en liaison avec votre question ou préoccupation.

Toutefois, n'oubliez pas que si vous souhaitez vous identifier, la Société prendra toutes les mesures requises pour protéger votre identité et les informations que vous communiquerez, et ne divulguera ces informations qu'en cas de nécessité absolue, c'est-à-dire lorsque la divulgation est :

- indispensable pour mener une enquête efficace et prendre des mesures appropriées ; ou
- lorsque le droit en vigueur le requiert.

Un signalement ou une plainte peut contenir des données à caractère personnel. Il peut être nécessaire, pour les besoins de l'enquête concernant une infraction avérée ou soupçonnée, de transférer des données personnelles recueillies dans un pays particulier vers un autre pays, notamment les États-Unis, si la législation locale le permet. Dans ce cas, des données personnelles peuvent être utilisées par des employés de la Société et des entités de Colgate participant aux opérations du département international Déontologie et conformité pour enquêter sur le signalement, mais uniquement pendant le temps raisonnablement nécessaire à cette fin (et par la suite, ces données personnelles seront détruites ou conservées conformément à la politique de la Société ou à la loi en vigueur).

## QUELLE SUITE EST DONNÉE LORSQUE DES COLLABORATEURS DE COLGATE S'ADRESSENT AU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL DÉONTOLOGIE ET CONFORMITÉ ?



### Exemples de préoccupations qui, en général, ne doivent pas faire l'objet d'un signalement au département Déontologie et conformité :

- Régimes de primes ou versements de primes
- Paie
- Congés ou vacances
- Objectifs individuels
- Horaires de travail ou changements d'équipe
- Absentéisme
- Prestations maladie ou invalidité

Les questions de ce type doivent généralement être adressées aux Ressources humaines.

## DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES PEUVENT ÊTRE IMPOSÉES

La politique de la Société en matière d'agissements non conformes au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales est la « tolérance zéro ».

C'est-à-dire que lorsqu'une infraction a été constatée, des mesures proportionnées à la nature et à l'envergure de l'infraction seront prises.

### Exemples de mesures qui pourraient être prises :

- Améliorations de processus
- Affectation d'un coach ou d'un mentor
- Élaboration ou révision de politiques
- Mesures disciplinaires
- Stratégie de communication
- Cessation d'emploi

Nul employé ou cadre n'a autorité, au sein de la Société, pour se permettre une conduite non conforme au présent Code, ni pour autoriser, ordonner, approuver ou tolérer un tel comportement de la part d'une autre personne. En conséquence, la Société s'efforce de prévenir les comportements non conformes au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales, et d'y mettre fin dès que possible après leur découverte. Les collaborateurs de Colgate contrevenant au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement, sous réserve des lois locales.

## LE CODE S'APPLIQUE À TOUS LES COLLABORATEURS DE COLGATE ET À TOUTES LES ACTIVITÉS

Le respect du Code de conduite et des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sera surveillé par le département international Déontologie et conformité. Celui-ci rend compte au président-directeur général et au président du Comité d'audit du Conseil d'administration de Colgate de la mise en place, de l'application et du respect du Code de conduite et des programmes liés.

Les informations transmises au département international Déontologie et conformité ou par d'autres canaux sont, le cas échéant, communiquées sur une base confidentielle au Comité d'audit.

Le Code s'applique à tous ceux qui travaillent pour la société Colgate-Palmolive et ses filiales, y compris les cadres. Des copies du Code sont disponibles en ligne tant sur notre site intranet ainsi que sur notre site Web externe. Les collaborateurs de Colgate dans le monde entier démontrent leur engagement envers la conformité et les normes déontologiques de la Société en participant, chaque année, à la formation au Code et à la procédure de certification qui s'ensuit.

# DES QUESTIONS ? LAISSEZ-NOUS VOUS GUIDER DANS LA BONNE DIRECTION.



Quels sont les principes directeurs de la Société concernant les dons ou la réception de cadeaux ?



Je redoute les représailles. Quelle est la politique de la Société ?



Quelles sont les attentes de la Société concernant l'utilisation des médias sociaux par les collaborateurs de Colgate ?



En tant que responsable de personnel, comment puis-je faire preuve d'un leadership éthique ?



Quelle est la politique de la Société sur le harcèlement ?



Quelles possibilités s'offrent à moi si je ressens le besoin de me « faire entendre » ?



Est-il acceptable que je contracte un second emploi à l'extérieur de Colgate ?



Qu'entend-on par informations exclusives ?



**COLGATE-PALMOLIVE COMPANY**

300 Park Avenue  
New York, NY 10022  
212-310-2000  
[www.colgatepalmolive.com](http://www.colgatepalmolive.com)